

**ARRÊTÉ**  
**DE MISE EN CONGE SANS TRAITEMENT POUR REALISER UN STAGE DANS UN AUTRE CORPS OU CADRE**  
**D'EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE CIVILE OU MILITAIRE**  
**DE M. OU M<sup>ME</sup> [NOM PRENOM]**  
**[GRADE] STAGIAIRE**

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, (*le cas échéant*)

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 14,

Vu la demande écrite de mise en congé sans traitement pour réaliser un stage dans un autre corps ou cadre d'emplois de la fonction publique civile ou militaire formulée en date du [date] par M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], pour une durée de [durée] à compter du [date],

Vu la liste d'aptitude en date du [date] établie par [nom de l'organisme ayant établi la liste d'aptitude] suite à [concours ou promotion interne],

Considérant que le congé sans traitement pour réaliser un stage dans un autre corps ou cadre d'emplois de la fonction publique civile ou militaire est accordée pour une durée correspondant au stage,

Considérant que les nécessités de service ne s'opposent pas à ce qu'il lui soit donné satisfaction,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], est placé(e) en congé sans traitement pour réaliser un stage dans le [corps ou cadre d'emplois] à compter du [date] pour une durée de [durée].

**Article 2 :** Si, pendant cette période, M. ou Mme [Nom, Prénom] souhaite exercer une activité privée, il (elle) devra en informer l'autorité territoriale. Le silence gardé par l'autorité territoriale au terme d'un délai de deux mois vaudra décision de rejet.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]  
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le [date]

Signature de l'agent :